



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Résultat des permutations : un nombre de collègues satisfaits en constante diminution

Cette année, sur les 16 704 demandes de changements de département pour la rentrée 2019 (17 071 en 2018), seules 3 921 (4 047 en 2018) ont obtenu satisfaction, soit un taux de 23,47 % (23,70 % en 2018). Si on revient plus de 10 ans en arrière, le taux de satisfaction des permutations était de 42,74 % (soit presque deux fois plus). Quand cela va-t-il cesser ?

Si les calibrages ⁽¹⁾ étaient plus élevés, le taux de satisfaction pourrait augmenter. Il s'agit donc bien d'une volonté politique de limiter les mutations et d'effacer le caractère national du statut des PE.

Même le ministère le reconnaît, ce sont les recrutements aux concours et l'augmentation du nombre de postes qui permettent d'augmenter le taux de satisfaction.

Des conjoints séparés pour de longues années

Toutefois, dans certains départements, ce taux chute de façon vertigineuse.

Le taux de satisfaction des rapprochements de conjoints est d'environ 45 % cette année (48 % l'année dernière). Cela signifie que, dans l'Éducation nationale, plus de la moitié des collègues en rapprochement de conjoint sont encore séparés. Pour le SNUDI-FO, c'est inacceptable.

Ce taux peut chuter considérablement comme dans l'Allier (5,56 %), l'Eure-et-Loir (8,51 %), l'Yonne (8,81 %) et l'Orne (10,29 %). Pour le département où il y a le plus de candidats au départ (2202 du 93) seuls, 326 obtiennent satisfaction. Il reste donc 1 876 collègues « coincés » dans le département.

– Calibrage : nombre de mutations accordées en entrée ou en sortie (hors permutation terme à terme).

Des conséquences désastreuses et intolérables pour des milliers de collègues

Des milliers de collègues se demandent — alors qu'ils souhaitent muter depuis de trop nombreuses années et n'ont toujours pas obtenu leur permutation — comment ils vont pouvoir rejoindre leur famille. Quel espoir les collègues peuvent-ils encore avoir ? Dans de nombreux cas, les collègues sont contraints de prendre une disponibilité pour pouvoir avoir, enfin, une vie de famille normale. Le SNUDI-FO revendique le droit à mutation pour tous, et notamment pour les mutations légales (handicap, rapprochement de conjoints...). Il portera cette revendication à tous les niveaux, nationaux et départementaux.

Une seule solution : la création massive de postes et le recrutement d'enseignants titulaires

Pour résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure d'année en année, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations.

Or, malgré les effets d'annonce, on constate qu'à tous les niveaux le compte n'y est pas... les classes sont de plus en plus surchargées, le remplacement se réduit comme peau de chagrin, les RASED sont exsangues, les conditions de travail se dégradent d'année en année. Le problème des permutations ne peut pas être dissocié des autres problèmes de l'Éducation nationale.

Avec un tel résultat, il est possible que la phase des exeat-ineat (à laquelle le SNUDI-FO invite tous les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction à participer) soit également très réduite au vu de l'expérience des années précédentes.

Comme tous les ans, le SNUDI-FO interviendra au ministère pour imposer des exeat-ineat en nombre conséquent aux départements.

42 % de satisfaction en 2005 – 23 % en 2019.

Ces résultats remettent en cause le droit à mutation.

Ils sont la conséquence du manque de postes et de la politique d'austérité appliquée à tous.

Tous en grève le 19 mars.

Montreuil, le 13 mars 2019

(1) - 25,12 % en 2012; 21,29 % en 2013; 23,09 % en 2014; 21,67 % en 2015; 23,95 % en 2016; 23,94 % en 2017, 23,70 % en 2018.